



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

INTERVENTION

DE MONSIEUR EL HADJI MAGATTE SEYE

PREMIER CONSEILLER

A LA

33^{Eme} SESSION

DU COMITE DE L'INFORMATION

****_****

New York, le 28 avril 2011

Monsieur le Président,

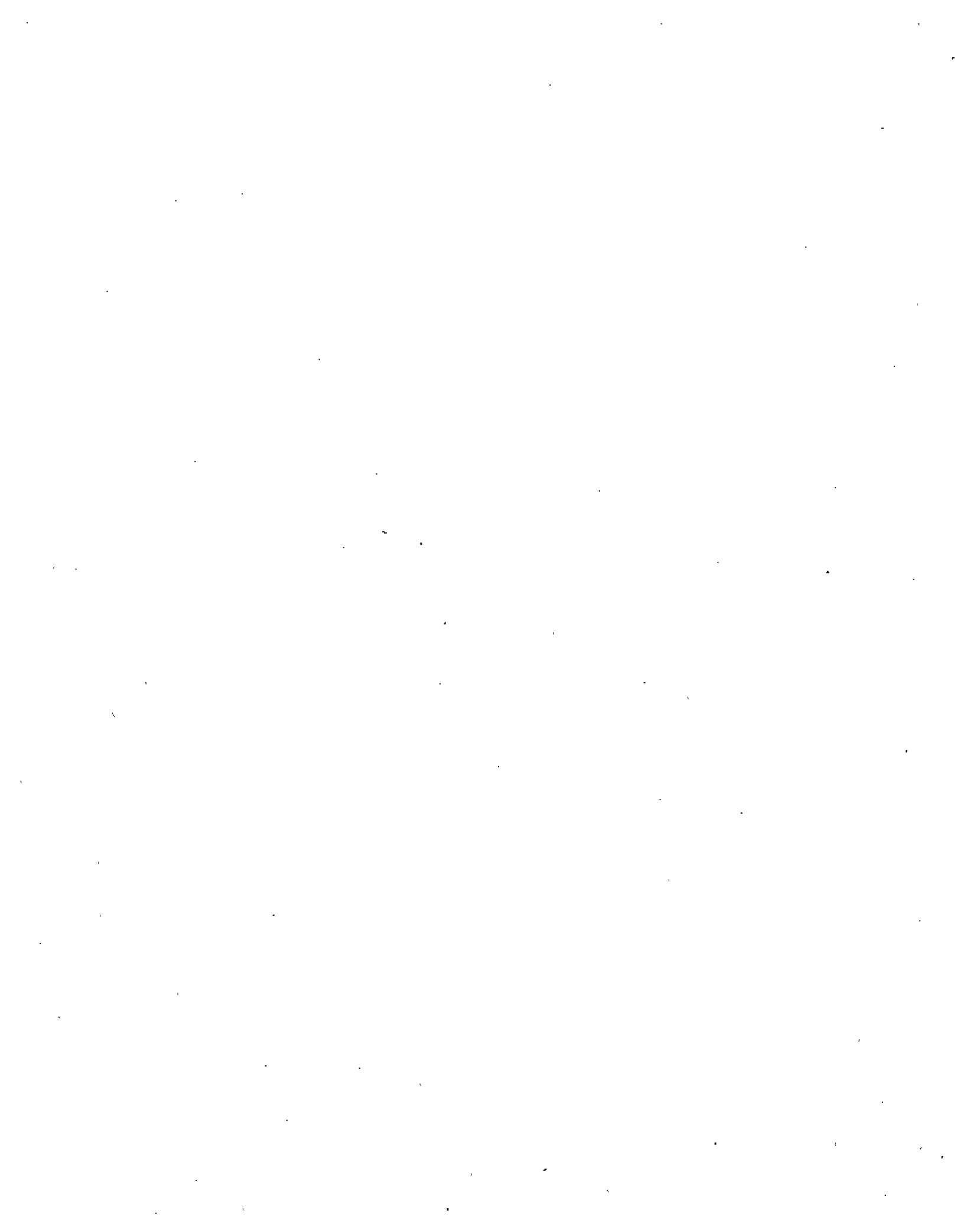
Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Argentine, au nom du G77 et la Chine, et vous félicite de votre élection à la présidence de la 33^{ème} Session du Comité de l'Information.

Qu'il me soit également permis d'exprimer les vifs remerciements de la délégation sénégalaise à M. Kiyotaka AKASAKA, Secrétaire général adjoint à la Communication et à l'Information, pour son travail remarquable à la tête de ce Département, ainsi que pour son excellent exposé.

Monsieur le Président,

En réexaminant les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information, nous entendons planifier l'itinéraire du Département de l'information pour les 12 prochains mois.

Sous ce rapport, le Sénégal juge indispensable que l'Organisation des Nations Unies prenne un engagement ferme pour s'arrimer à cette ère de l'information où les technologies de communication sont en train de jouer un rôle majeur dans la transformation de plusieurs sociétés.



A cet égard, ma délégation encourage vivement le Département de l'information de continuer à chercher à tirer parti des possibilités offertes par l'Internet et les nouveaux supports médiatiques, notamment les sites de réseaux sociaux et les appareils portables.

Dans cet exercice, nous estimons nécessaire de tenir compte de la forte disparité dans ce domaine entre le Nord et le Sud, en aidant à faire connaître davantage l'importance du Fonds mondial de solidarité numérique afin de réduire la fracture numérique entre les pays riches et les pays pauvres.

S'il est toutefois indispensable d'améliorer l'efficacité et d'étendre la portée de ses services d'information et produits connexes, le Sénégal est d'avis que le Département doit continuer de privilégier les moyens de communication traditionnels comme la radio, la télévision et la presse écrite qui, dans plusieurs pays en développement, sont considérés comme des produits de luxe.

Tout en invitant le Département de l'information à s'inscrire dans ce sillage, ma délégation se félicite de ce qu'il continue de mettre en exergue les besoins prioritaires de l'Afrique, notamment la promotion des objectifs de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

Monsieur le Président,

En diffusant d'une manière rationnelle l'information sur toutes les activités des Nations Unies, le Département de l'information contribue fortement à la sensibilisation des populations locales sur les questions prioritaires telles que la paix, le développement et les droits de l'homme.

A cet égard, le Sénégal se félicite notamment de ce qu'il continue d'appliquer son programme spécial d'information sur la question de Palestine et l'encourage à intensifier ses efforts dans ce sens, à l'effet de promouvoir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de vivre dans un Etat libre, indépendant et viable.

Un autre motif de satisfaction pour le Sénégal réside dans la capacité du Département de l'information d'intégrer le réseau des Centres d'information des Nations Unies dans ses campagnes promotionnelles, afin d'informer divers groupes de population, dans leur propre langue, de l'action menée par les Nations Unies partout dans le monde.

Au demeurant, mon Pays en appelle à poursuivre le renforcement de la capacité de ces Centres pour leur permettre d'assumer pleinement le rôle précieux de porte parole des Nations Unies dans leurs lieux d'implantation.

Le Sénégal qui a gracieusement offert des locaux au Centre d'information de Dakar, invite solennellement les pays hôtes à appuyer les Centres dans leurs Capitales respectives, pour remédier aux insuffisances criantes de ressources financières du Département de l'information.

Monsieur le Président,

En dépit d'innombrables résolutions soulignant l'importance qu'attachent les Etats membres au strict respect des règles établissant le régime linguistique des Nations Unies, force est de constater que des services multilingues répondant aux besoins des pays ne sont pas toujours fournis.

Ainsi donc, ma délégation lance un appel au Département de l'information pour qu'il continue de déployer les efforts nécessaires, afin d'améliorer la situation du multilinguisme au sein du système des Nations Unies et de tout mettre en œuvre pour assurer le respect du principe de la parité des langues officielles.

En l'espèce, il est réconfortant de noter que ce Département a recours aux mécanismes de coopération établis avec certains établissements universitaires, en vue de faire traduire les documents dans les langues officielles et de les incorporer au site web des Nations Unies.

Des efforts similaires sont, par ailleurs, requis pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des produits et services d'information tels que la radio, la télévision, les communiqués de presse et le site Internet des Nations Unies, notamment le portail des nouvelles.

Non seulement ces services qui sont sensés être, sur le plan intérieur, le quatrième pouvoir, exercent une forte influence sur la vie sociopolitique en guidant l'opinion publique, mais ils jouent, sur le plan extérieur, le rôle de pont pour accroître la connaissance mutuelle entre les différents pays et l'amitié entre les peuples.

Permettez-moi, pour conclure, de rendre un vibrant hommage aux professionnels de l'information et de la communication qui, souvent au prix de leur vie, s'emploient quotidiennement à faire connaître à l'Humanité les activités des Nations Unies et, pour tout dire, à rendre audible et compréhensible la voix de l'Organisation universelle.

Je vous remercie de votre aimable attention.

